























INTRODUCTION

Ce guide pratique a pour objectif d'accompagner les intervenant-e-s désireux (ses) d'entreprendre des actions d'information, d'éducation et de prévention dans le domaine de la vie affective et sexuelle en Martinique.

Il propose des repères théoriques et des pratiques d'intervention, dont le respect fait l'objet d'une charte entre la structure bénéficiaire et l'association intervenante ou l'intervenant(e) qui agit en son nom propre. Les principes de cette charte sont co-signés par le CREPSS et ses partenaires (cf. annexe 1).

Ce guide a pour finalité de faciliter le développement d'actions en direction de tout public et des jeunes en milieu scolaire.

Il a été conçu et réalisé par le CREPSS avec la participation des professionnel(le)s du groupe de travail « Education Affective et Sexuelle », grâce au concours financier de l'ARS Martinique et du Ministère des Outre Mer.

Ce document a fait l'objet d'une réflexion concertée. La forme retenue pour sa diffusion (version dématérialisée) permettra une mise à jour régulière du contenu.

Pour mener vos activités dans le respect des mesures barrières au COVID-19, merci de respecter 1 mètre de distance entre chaque participant-e.



SOMMAIRE

•	L'éducation affective et sexuelle (concept)	3
•	Principes d'intervention et valeurs partagées	4
•	Modalités de mise en œuvre d'une action	5
•	Contenus d'intervention	6
•	L'animation d'un groupe	11
•	Choisir un outil d'intervention	14
•	Actions d'informations : à qui vous adresser	15
•	L'éducation affective et sexuelle en milieu scolaire	18
	 Les objectifs 	21
	 Les effets attendus 	22
	Contenu d'un programme d'éducation en milieu scolaire	23
	 Guide pour l'animation en milieu scolaire 	24
•	Documentation, Outils, Accompagnement	26
•	Annexes : 1) Principes et charte d'engagement	27 28
	2) Référentiel de compétences en EAS	30
	3) Référentiel de pratiques en EAS	33
	4) Les compétences psychosociales en lien avec la sexualité	
	(exemples)	34
	5) Modèle de fiche action	35
	6) Exemple de grille d'évaluation	36
	7) Des sites pour vous accompagner	37
	8) Des jeux pour animer un groupe	38
	9) Agrément à l'Education Nationale	39
	10)Glossaire	40
•	Membres du groupe de travail	42

2

L'éducation affective et sexuelle

L'éducation affective et sexuelle vise principalement à apporter aux personnes, « en partant de leurs représentations et de leurs acquis, les informations objectives et les connaissances scientifiques qui permettent de connaître et de comprendre les différentes dimensions de la sexualité ; elle doit également susciter leur réflexion à partir de ces informations et les aider à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale ».

Elle comporte une information à la fois générale, un conseil individuel et/ou de couple et des réponses pratiques adaptées. Elle tient compte de l'âge de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte. Elle s'adapte à l'environnement de la personne concernée, à ses compétences déjà présentes, à ses potentialités. Elle contribue au développement personnel du bénéficiaire, afin de lui permettre de réaliser ses propres choix. Cela signifie des approches ciblées et des moyens individualisés.

Cette éducation affective et sexuelle se doit d'être interactive, prodiguée par des professionnels (le)s ou des personnes relais formées, pour répondre aux besoins spécifiques à prendre en compte.

Il peut s'agir d'informations (apports verbaux ou visuels, jeux de rôle, etc.) ou de consultations.

Principes d'intervention : des valeurs partagées

Cf. annexe 1

Objectifs des actions concernant la vie affective et sexuelle :

Les actions ont pour objectif de permettre à toute personne d'accéder aux informations liées à la vie affective et sexuelle sans distinction ni discrimination quelque soit l'âge, l'origine, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le milieu socio-économique, les capacités physiques et cognitives, l'appartenance religieuse.

Cadre d'intervention :

La mise en place d'actions de prévention doit faire l'objet d'une réflexion préalable impliquant tant les partenaires internes qu'externes de la structure et dans le respect des règles de sécurité sanitaire.

Rôle de l'intervenant(e) (cf. annexe 3) :

Le rôle de l'intervenant(e) n'est pas seulement d'apporter des réponses mais bien davantage d'accompagner l'élaboration de la réflexion du groupe pour que chacun puisse se l'approprier selon son rythme.

Enfin, quel que soit le lieu d'intervention, celle-ci ne peut pas avoir lieu sans l'accord préalable de la personne responsable de la structure et selon le protocole sanitaire mis en place par celle-ci.

4

Modalités de mise en œuvre d'une action

La démarche de projet :

Pour mettre en place une action de prévention, le projet doit suivre une méthodologie qui, à chaque étape, nécessite de prévoir les moyens humains, sanitaires, matériels et financiers indispensables à sa réalisation.

- Faire un état des lieux : diagnostic du territoire (quartier, ville, structure) dans lequel vous souhaitez agir. Il constitue une étape déterminante pour la cohérence du projet, la mobilisation des populations et des professionnel-le-s concernés.
- Construire, organiser, réaliser: les objectifs du projet, types d'actions adaptées aux attentes et aux besoins, modalités de collaboration, mesures de sécurité sanitaire pour les intervenants, évaluation, moyens logistiques nécessaires, organisation, calendrier, outils adaptés au public ciblé, mise en œuvre.
- Evaluer : le but de l'évaluation est d'estimer ce à quoi le projet est parvenu et comment on y est parvenu ou quels ont été les obstacles. L'évaluation doit être envisagée selon deux axes :
 - L'évaluation des résultats : vérifier que les actions prévues ont effectivement été réalisées et que les objectifs ont été atteints
 - L'évaluation du processus : mettre en évidence les éléments du projet et de son déroulement pour dégager des éléments utiles à la conduite de projet.
- Faire le bilan : c'est l'historique de l'action à un instant donné qui permet une projection sur l'avenir. C'est un outil de suivi qui contribue à l'évaluation.



Contenus d'intervention

Cf.: annexe 4

L'éducation à la vie affective et sexuelle donne aux enfants et aux jeunes, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement, les informations, les compétences et les attitudes qui leur permettent de comprendre leur sexualité et d'en profiter, d'avoir des relations sûres et satisfaisantes, et d'assumer la responsabilité de leur propre santé et bien-être sexuels, tout comme de la santé et le bien-être sexuels des autres.

Le développement psychosexuel et affectif pendant l'enfance et l'adolescence va de pair avec le développement de compétences physiques, émotionnelles, cognitives et sociales. L'éducation et la prévention commencent à la petite enfance par le développement de l'ensemble des compétences psychosociales et s'attachent par la suite à les renforcer tout au long de la vie.

3 - 5 ans

Objectif général

Permettre à l'enfant d'avoir conscience de lui-même et du monde qui l'entoure. Avoir de l'empathie et développer ses compétences psychosociales.

- L'amitié et l'amour
- L'attachement à quelqu'un
- L'empathie
- La jalousie, la colère, l'agressivité, la déception
- Les parties du corps
- L'hygiène corporelle
- La croissance
- Les différences physiques (fille/garçon)
- Les rythmes de vie
- L'alimentation
- L'activité physique
- La protection
- Les droits corporels

- La prévention des abus
- Le refus
- Les rôles sexuels
- Le genre
- Les règles sociales
- La culture

6-8 ans

Objectif général

Développer la confiance en soi et ses capacités à faire des choix qui améliorent sa qualité de vie. Apprendre à résister à la pression du groupe et de son environnement.

- L'hygiène corporelle et les parties du corps
- La perception de son corps et de celui de l'autre
- La croissance
- Les différences biologiques (hommes/femmes)
- L'amour et l'amitié
- Les sentiments
- Les sentiments amoureux (béguin, amour non réciproque...)
- Les émotions
- Définitions de « genre », « stéréotypes » et « rôles sexuels »
- La prévention des abus
- Les différentes sources d'influence (médias, pairs...)
- Les différents modes de vie, valeurs et normes culturelles
- Définitions de « égalité », « respect », « acceptation » et « tolérance »

9-11 ans

Objectif général

Développer la confiance en soi et ses capacités à faire des choix qui améliorent sa qualité de vie. Apprendre à résister à la pression du groupe et de son environnement.

- Hygiène corporelle (menstruation, éjaculation)
- Les signes de la puberté
- Les changements au niveau mental, social, émotionnel
- Les organes sexuels et reproductifs
- L'apparence physique
- Les rôles et stéréotypes de genre
- Les styles de vie et normes sociales
- Les sources d'influence incluant l'accès facilités aux images et vidéos à caractère sexuel (TV, Téléphone, Tablette...)
- L'image de l'homme et de la femme dans les médias
- L'amour, l'amitié
- Les bases d'une relation
- La gestion des relations
- Définition des concepts de préjugé, stigmatisation, intolérance, harcèlement, rejet, brimades

12-14 ans

Objectif général

Développer les capacités à demander de l'aide et à identifier les personnes ressources. Favoriser la réduction des risques en permettant à l'adolescent d'assumer la responsabilité de sa santé et de son bien-être, sexuels et de ceux des autres.

- L'hygiène
- Les transformations du corps liées à la puberté
- Le cycle menstruel
- Les changements physiques, affectifs et sociaux identiques ou différents entre filles, garçons et filles/garçons
- Le corps, son image et ses modifications
- Les droits sexuels, ce que dit la loi
- S'informer et se protéger
- Les réseaux sociaux et les dangers d'Internet (rumeurs, harcèlement...)
- Les abus et les violences
- Définir la notion de violence sexuelle et les concepts liés
- Les moyens contraceptifs
- L'accès à la contraception
- La grossesse et l'accouchement
- Définir les notions de fertilité, d'infertilité, paternité, maternité, parentalité
- Rôles associés au genre par la société
- Stéréotypes et préjugés
- La pression du groupe, de l'environnement, la conformité et le rejet
- L'influence des pairs, médias, culture, religion... sur les décisions et les comportements
- Ses normes et valeurs personnelles et celles de la société et de sa famille
- Etre amoureux
- Le désir, le plaisir
- Les sentiments et les manifestations du corps
- Les émotions et les sentiments

15-17 ans

Objectif général

Développer les capacités à demander de l'aide et à identifier les personnes ressources. Favoriser la réduction des risques en permettant à l'adolescent d'assumer la responsabilité de sa santé et de son bien-être, sexuels et de ceux des autres.

- La relation amoureuse et les différents types de relations
- L'expression et la signification de la sexualité
- L'orientation sexuelle
- Les dérives associées à la sexualité
- La relation au sein du couple
- Le désir d'enfant et le désir de grossesse
- Les moyens de contraception et les lieux ressources d'information et de soins
- Définir les notions liées à la procréation (ex : fertilité, infertilité, contraception d'urgence...)
- L'Interruption Volontaire de Grossesse
- Les services de santé
- Les Infections Sexuellement transmissibles et le VIH/Sida
- La responsabilité liée aux comportements sexuels
- La santé, le bien-être et la sexualité
- La prévention des grossesses non désirées
- Rôles associés au genre par la société
- Les sources d'influence (dont les réseaux sociaux)
- Facteurs sociaux, culturels, historiques et religieux sur le comportement sexuel
- Les limites sociales et les normes communautaires

L'animation d'un groupe

Certains projets peuvent comporter des activités de groupe dont l'animation répond à des conditions spécifiques si on souhaite s'inscrire dans une démarche d'éducation pour la santé. Il ne s'agit pas tant de transmettre des informations que de comprendre et d'identifier les représentations sous-jacentes à un comportement qui influence la santé.

Il convient de favoriser ces expressions en mettant en place un cadre avec les objectifs ci-dessous :

Objectif I : Créer un climat propice aux discussions

Référence 1 : Éviter de heurter la sensibilité des personnes.

- Tenir compte de l'âge des participant-e-s et du contexte dans lequel est liée l'information,
- Éviter les renseignements superficiels ou ceux qui ne sont pas appropriés au public,
- Transmettre l'information sans charge émotive pour ne pas semer la confusion,
- Respecter la prise de parole de chacun et laisser la liberté aux personnes de ne pas s'exprimer,
- Rassurer, démystifier et faire en sorte que les individus ne soient pas déroutés.

Référence 2: Utiliser des stratégies appropriées.

- Présenter des exemples variés,
- S'impliquer dans la discussion,
- Accepter d'être étonné-e ou surpris par certains propos,
- Être transparent-e en ce qui a trait à ses opinions,
- Humaniser les situations embarrassantes,
- Faire la distinction entre les faits et les opinions,
- Présenter plusieurs points de vue sans personnalisation du contenu,
- Diriger les personnes vers les spécialistes, s'il y a eu lieu.

Objectif II : Intégrer les règles de fonctionnement en groupe

Référence 3 : Être sensible et respectueux-tueuse face aux réactions et aux sentiments des autres personnes.

• Écouter attentivement ce que les autres ont à dire. Toute personne a une opinion sur la sexualité quels que soient son sexe, son âge, son orientation sexuelle, sa religion, son milieu, etc....

Référence 4 : Éviter les commentaires massues ou définitifs.

• Ne pas ridiculiser ou insulter une autre personne à la suite d'une question ou d'un commentaire qui peut sembler saugrenu.

<u>Référence 5</u>: Dépersonnaliser les propos ou les situations.

• Éviter les propos trop personnels et s'en tenir aux discussions sur le pour et le contre en indiquant au besoin, divers points de vue (social, moral, biologique, affectif, légal, interpersonnel, religieux, etc.).

Référence 6 : Avoir le sens de l'humour.

• Ne pas oublier qu'avoir le sens de l'humour signifie : *avoir un humour qui a du sens*. La dérision quant à elle, a comme effet d'humilier et de déconsidérer l'autre.

<u>Référence 7</u>: Agir avec discrétion et en toute confidentialité.

• Les commentaires émis au cours d'une rencontre ne doivent pas circuler partout. La discrétion est un signe de respect.

<u>Référence</u> 8: Exprimer des questions ou des commentaires sans censure ou discrimination.

Toutes les questions sont bienvenues et valables. Plusieurs personnes peuvent se poser les mêmes questions et vivre des expériences semblables. On ne doit pas craindre le jugement des autres. Ces activités permettent de discuter des enjeux face à la sexualité et de partager des réflexions. Tous doivent se sentir à l'aise de poser les questions qui les préoccupent. Une question à laquelle on ne répond pas n'est pas nécessairement « inacceptable ». C'est peut-être parce qu'elle n'a pas d'intérêt pour toutes les personnes présentes ou que l'animatrice ou l'animateur ne se sent pas prêt à ouvrir une discussion générale sur le sujet.

• Utiliser le pronom « je » pour énoncer des opinions ou des sentiments.

Référence 10 : Formuler une insatisfaction directement à la personne qui anime.

Cette règle permet aux gens de verbaliser leurs insatisfactions ou leurs inquiétudes. Les critiques doivent être bien accueillies et ne pas faire l'objet de réprimandes envers ceux ou celles qui les ont formulées.

Cf. Annexe 7 : quelques exemples de jeux pour animer un groupe



Laisser 1 mètre de distance entre chaque participant-e.



Choisir un outil d'intervention

Les outils d'intervention en éducation affective et sexuelle sont des ressources à la disposition de l'intervenant-e. L'outil se trouve au service de l'action et non le contraire. L'utilisation d'un outil n'est pas obligatoire pour animer une action d'éducation affective et sexuelle. L'intervenant-e peut tout à fait intervenir avec ses seules connaissances et son savoir faire.

Toutefois, l'outil constitue un support pouvant aider l'intervenant-e et permettre de rendre la séance plus active et ludique pour les participant-e-s.

L'outil doit être adapté au public ciblé, selon l'âge, le niveau de compréhension.

On distingue différents types d'outils d'intervention :

- Les outils d'information (affiches, plaquettes, dépliants...)
- Les outils de communication (vidéo, expositions…)
- Les outils d'animation (photo-expression, métaplan...)
- Les outils pédagogiques (mallettes pédagogiques, jeux, coffrets...)
- Autres (théâtre forum, cinéma...)

Le choix de l'outil le plus pertinent pour l'intervention se fera en fonction de plusieurs critères :

- Sa pertinence au regard du projet
- Son adéquation avec les objectifs
- Son adéquation avec le public ciblé

Actions d'information : à qui vous adresser ? et.: annuaire CREPSS

Vous souhaitez faire intervenir des professionnel-les spécialisé-e-s sur un thème précis dans le cadre d'actions collectives auprès d'un public ciblé :

Intervenant-e-s	Thématiques	
* Publics	abordées	Coordonnées
Action Sida Martinique * Tous publics * milieux festifs * milieu carcéral * migrants	Comportements sexuels à risques – VIH – Prévention – Dépistages – Santé sexuelle	Tél.: 0596 63 12 36 Courriel: actionsidamart@wanadoo.fr
AIDES Territoire Martinique * Tous publics * milieux festifs * milieu carcéral * migrants	Comportements sexuels à risques – VIH – Prévention - Dépistages	88 rue Victor Sévère – 97200 F-de-F Tél.: 0596 60 96 59 Courriel: jpuisy@aides.org
* Familles * Tous publics	Violences conjugales	Tél.: 0596 71 18 87 Courriel: Lila.lostau@alefpa.asso.fr
AMIOF * Tous publics * Familles * Handicap	Sexualité Conseil conjugal Plateforme téléphonique IVG	Tél.: 0596 67 40 58 Courriel: secretaire.amiof@gmail.com
* Jeunes * Tous publics	Compétences psychosociales	6, rue du Tabac – 97214 Le Lorrain Tél.: 0696 85 26 77 Courriel: Aspireplus7@gmail.com
* Jeunes hors milieu scolaire * Collèges et Lycées	Prévention délinquance juvénile Cyber harcèlement	Tél./Fax: 0596 57 44 19 Courriel: Bpdj.comgendarmq@gendarmerie. interieur.gouv.fr
Cé-cédille * Jeunes	Information, réflexion, débats, échanges	26, rue du Dr Morestin – quartier AKR – 97218 Basse-Pointe Tél.: 0596 52 80 82 Courriel: cecedille@orange.fr
* Scolaire * Tous publics	Aspects Biomédical Psychoaffectif et social de la sexualité Conseil conjugal	Viviane CAPGRAS Tél.: 0596 72 89 99 CPIOF@ctm.mq

16

onnées
ouge.fr
nail.com
m@orange.fr
quartier Rivière
<u>llive.fr</u>
<u>fr</u>
97250 SAINT-
5
gmail.com
<u>vyahoo.fr</u>
ange.fr

Liste des structures ayant un agrément du Rectorat

(Niveau d'intervention et thématiques liées à la sexualité)

Nom de l'association	Thèmes abordés	Techniques d'intervention	Intervenant-e(s) (Qualification, salarié, bénévole)	Contact
Action Sida Martinique * Scolaire * Tous publics	Comportements à risques – IST VIH – Santé sexuelle	Echanges documentation Kit de pose du préservatif	Bénévoles et salariés formés	actionsidamart@wanadoo.fr tél: 0596 63 12 36
* Scolaire * Tous publics * Handicap	Aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité Aide à la parentalité Entretiens IVG Consultation conjugale et familiale	Entretien individuel et de groupe Quizz — Jeux de rôle — groupe de parole Débat Plateforme téléphonique (contraception, IVG, sexualités)	Conseillères conjugales	Tél.: 0596 67 40 58 Courriel: secretaire.amiof@gmail.com
* Scolaire * Tous publics * Handicap	Aspects Biomédical Psychoaffectif et social de la sexualité	Quizz – planches Jeux de rôle – groupes de paroles documentation	Sages-femmes Conseillères conjugales Bénévoles	Présidente M-C CERALINE 0696 82 83 99
* Tous publics	Aspects Biomédical Psychoaffectif et social de la sexualité Conseil conjugal	Débat Question/réponse Jeux Brainstorming Groupe de parole Photo-expression	Sages-femmes salariées Conseillères conjugales	Viviane CAPGRAS Tél.: 0596 72 89 99 <u>CPIOF@.ctm.mq</u>
* Scolaires * Tous publics * Handicap	Comportements à risques Agressions sexuelles Relations femme-	Outils conçus par l'AADPAS	Educateur spécialisé Psychologue Salariés	mireille.boulin@.croix- rouge.fr tél.: 0596 50 72 33 FAX.: 0596 51 49 03
ICAR * Scolaire * Tous publics	Comportements à risques dopage, violences faites aux femmes	Théâtre d'improvisation et Professionnels de santé	Animateurs, comédiens, Sages-femmes, psychologues, médecins, bénévoles	Catherine BONNIER 0696 28 61 65 Patrice LE NAMOURIC 0696 40 70 06
* Scolaire * Tous publics	Violences sexistes et sexuelles, Egalité femme-homme	Théâtre de l'opprimé	Comédiens, Sociologues, psychologues	Manuela LAMON 0696 02 44 79 C. DAMAZIE- EDMOND 0696 31 91 50
UFM* Scolaire* Tous publics	Prévention sexisme, égalité filles-garçons, violences sexistes et sexuelles	Echanges, brainstorming, analyse de BD, Clips, publicités	Chargée de prévention Chargée de projet Intervenante sociale Salariées et bénévoles	Tél. : 0596 71 19 61 Port. : 0696 85 39 30

L'éducation à la sexualité (EAS) en milieu scolaire

L'éducation à la sexualité fait partie des missions de l'école.

Quelques repères, textes de référence :

	Obligation pour l'école d'instaurer trois séances	
Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 (art.22)	annuelles d'EAS à l'école, collège et au lycée.	
	Qui régit les interventions à l'éducation à la sexualité	
Circulaire n°2003-027 du 17/02/2003	dans les écoles, les collèges et les lycées.	
	Relatif à la mission d'information des écoles, collèges et	
Code de l'éducation – article L121-1	lycées sur les violences et une éducation à la sexualité	
Code de l'éducation – article L312-16	Relatif aux séances d'éducation à la sexualité	
Circulaire 2011-216 du 02/12/2011	Relative à la politique éducative de santé dans les	
	territoires académiques – objectif 3 : généraliser	
	l'éducation à la sexualité, faciliter l'accès à la	
	contraception et maintenir un bon niveau d'information	
	sur le VIH/Sida et les principales IST.	
	Régit la mise en œuvre de la politique éducative en	
Circulaire 2015-003 du 20/01/2015	faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.	
Circulaire 2015-117 du 10/11/2015	Concernant la politique éducative, sociale et de santé en	
	faveur des élèves	
Circulaire 2016-008 du 28/01/2016	Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous	
	les élèves	

L'éducation à la sexualité doit s'appuyer sur :

- Le projet d'école dans le 1er degré
- Le CESC et projet d'établissement dans le second degré.

Pour favoriser la mise en œuvre d'un projet d'éducation à la sexualité dans une école ou un établissement scolaire, il est souhaitable de :

- L'articuler avec la politique de santé publique et les programmes de l'Education Nationale,
- Le mettre en œuvre selon une démarche de projet qui lui garantisse toutes les chances d'aller jusqu'à son terme avec succès, et l'inscrire dans la durée.
- Prendre l'attache avec la personne Référente du CESC pour connaître le projet dans l'école en fonction des besoins de l'établissement.

Les principes généraux de cette démarche de projet sont explicités ciaprès :

- L'analyse de la situation et la définition des priorités fondées sur les constats d'un enseignant, d'un conseiller d'éducation, d'une infirmière, d'une association de parents d'élèves...constitueront une phase de recueil d'informations.
- L'analyse des informations ainsi collectées permettront d'analyser les besoins.
- Il convient de hiérarchiser les besoins afin de dégager des priorités d'actions.
- Les objectifs ainsi que ses modalités doivent être adaptés aux âges et spécificités des élèves (diversités socioculturelles).
- Il importe obligatoirement qu'il y ait une concordance entre les compétences de l'intervenant-e et le projet proposé.
- Toute intervention auprès des élèves doit obligatoirement se dérouler en présence d'un personnel de l'école ou de l'établissement

- L'évaluation de l'action est indispensable; elle commence au moment de l'élaboration du projet :
 - Evaluation du processus se concentre sur la mise en œuvre des mesures et sur le déroulement du projet (organisation de l'équipe, forme des interventions, calendrier...),
 - Evaluation des résultats rend compte de l'atteinte des objectifs fixés au départ en y intégrant les résultats non attendus.

Les objectifs de l'EAS en milieu scolaire

Les objectifs de l'Académie Martinique :

Voir projet 3 D : moi, les autres et nous (2013-2017)

(www.ac-martinique.fr/fileadmin/documents/projet_academique/Projet-academique-2014-2017.pdf)

Les objectifs de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire :

(Référence : guide d'intervention pour les collèges et lycées de la DGESCO – Août 2008)

«L'école a pour mission d'instruire, d'éduquer et de développer chez les élèves des comportements responsables. Elle a en particulier un rôle spécifique, complémentaire de celui des familles, dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescent-e-s et dans la préparation à leur future vie d'adultes. En effet, l'acquisition progressive de savoirs et de compétences permettant de faire des choix éclairés et responsables, l'apprentissage des règles sociales et des valeurs communes, la connaissance et le respect de la loi sont bien au cœur de l'acte éducatif ancré à la fois dans les enseignements et dans la vie quotidienne des établissements. L'éducation à la sexualité, composante de l'éducation du citoyen, contribue à cette formation. »

Les effets attendus de l'EAS en milieu scolaire

Les effets attendus pour le Rectorat Martinique:

- Améliorer le vivre ensemble
- Créer une dynamique éducative en transversalité en interdisciplinarité et en partenariat
- Co-éduquer
- Améliorer le climat scolaire
- Diminuer les faits de violences
- Diminuer les prises de risques sexuels
- Promouvoir l'égalité entre les sexes
- Lutter contre l'homophobie

Le contenu d'un programme d'éducation à la sexualité en milieu

Le programme d'éducation à la sexualité doit prendre en compte les trois dimensions de la sexualité humaine :

- La dimension biologique (anatomie, physiologie, caractéristiques de chaque sexe, facteurs génétiques, métaboliques et hormonaux propres à chacun, reproduction).
- La dimension psychoaffective (construction psychique de chaque individu en tant que fille ou garçon, puis femme ou homme, émotions, sentiments, désirs, relation à l'autre, estime de soi).
- La dimension sociale (aspects juridiques, socio-économiques, politiques, culturels, médiatiques, religieux mais aussi éthiques).

Guide pour l'animation en milieu scolaire

Les associations qui souhaitent intervenir en milieu scolaire doivent obligatoirement avoir un agrément de l'Education Nationale (cf. annexe 7).

Modalités d'intervention :

- Demande de prestation faite par l'établissement scolaire
- Elaboration des séances en partenariat, en fonction des besoins repérés par le personnel de l'Education Nationale

Organisation pratique

- Information aux parents du projet et des objectifs
- Rencontre avec les élèves

Programme par niveau

Important qu'il y ait un personnel de l'établissement qui soit présent afin que soient repérées les difficultés et assurer un suivi

- 1 heure sera consacrée à l'évaluation avec l'équipe éducative (fiche d'appréciation à compléter par l'équipe).

Compte rendu de l'animateur

- L'animateur ou animatrice devra établir un compte rendu de son intervention.
 - a) Fiche d'intervention,
 - b) Note sur les problèmes repérés et les solutions apportées.
 - c) Bilan retourné à la personne Référente de l'établissement et au Rectorat



24

. Liste des structures ayant un agrément Rectorat (Niveau d'intervention et thématiques)

Nom de l'association	Thèmes abordés	Techniques d'intervention	Intervenant-e(s) (Qualification, salarié, bénévole)	Contact
Action Sida Martinique	Comportements à risques – IST VIH – Santé sexuelle	Echanges documentation Kit de pose du préservatif	Bénévoles et salariés formés	actionsidamart@wandoo.fr tél : 0596 63 12 36
* Scolaire * Tous publics * Handicap	Aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité Aide à la parentalité Entretiens IVG Consultation conjugale et familiale	Entretien individuel et de groupe Quizz — Jeux de rôle — groupe de parole Débat Plateforme téléphonique (contraception, IVG, sexualités)	Conseillères conjugales	Tél.: 0596 67 40 58 Courriel: secretaire.amiof@gmail.com
ASFM	Aspects Biomédical Psychoaffectif et social de la sexualité	Quizz – planches Jeux de rôle – groupes de paroles documentation	Sages-femmes Conseillères conjugales Bénévoles	Présidente M-C CERALINE 0696 82 83 99
CPIOF	Aspects Biomédical Psychoaffectif et social de la sexualité	Débat Question/réponse Jeux Brainstorming Groupe de parole Photo-expression	Sages-femmes salariées Conseillères conjugales	Viviane CAPGRAS Tél.: 0596 72 89 99 <u>CPIOF@.ctm.mq</u>
Croix Rouge	Comportements à risques Agressions sexuelles Relations femme-	Outils conçus par l'AADPAS	Educateur spécialisé Psychologue Salariés	Mireille.boulin@croix- rouge.fr tél.: 0596 50 72 33 FAX.: 0596 51 49 03
ICAR	Comportements à risques dopage, violences faites aux femmes	Théâtre d'improvisation et Professionnels de santé	Animateurs, comédiens, Sages-femmes, psychologues, médecins, hénévoles	Catherine BONNIER 0696 28 61 65 Patrice LE NAMOURIC 0696 40 70 06
KONBIT	Violences sexistes et sexuelles, Egalité femme-homme	Théâtre de l'opprimé	Comédiens, sociologues, psychologues	Manuela L.AMON 0696 02 44 79 C. DAMAZIE- EDMOND 0696 31 91 50
UFM	Prévention sexisme, égalité filles-garçons, violences sexistes et sexuelles	Echanges, brainstorming, analyse de BD, Clips, publicités	Chargée de prévention Chargée de projet Intervenante sociale Salariées et bénévoles	Tél. : 0596 71 19 61 Port. : 0696 85 39 30

Apport de documentation, prêt d'outils, accompagnement

Pour accompagner et soutenir votre projet et/ou répondre à vos questionnements, des structures ressources peuvent vous conseiller, vous former, vous apporter de la documentation et des outils adaptés aux différentes populations cibles ou du matériel de prévention (préservatifs masculins, féminins, gel lubrifiant...).

Ces structures peuvent vous donner des pistes de réflexion et vous conseiller sur un objectif, une méthode et des activités qui peuvent s'étaler sur plusieurs séances autour d'un thème de santé sexuelle. De ²⁶ nombreux outils adaptés au public cible et des programmes de formation sont à disposition à l'IREPS Martinique (www.ireps.martinique.fnes.fr) tél.: 0596 63 82 62, au CREPSS (tél. 0596 56 54.46) ou mail (crepss972@orange.fr) au centre documentaire de l'association Action Sida Martinique (actionsidamart@wanadoo.fr) et auprès de toute autre structure conseillée par le CREPSS.

ANNEXES

- 1) Principes et charte d'engagement
- 2) Référentiel de compétences des intervenant-e-s en éducation affective sexuelle et reproductive
- 3) Référentiel de pratiques en éducation affective sexuelle et reproductive
- 4) Les compétences psychosociales en lien avec la sexualité (exemples)
- 5) Modèle de fiche action
- 6) Exemple de grille d'évaluation
- 7) Des sites pour vous accompagner
- 8) Des jeux pour animer un groupe
- 9) Agrément à l'Education Nationale
- 10) Glossaire

ANNEXE 1 Principes et charte d'engagement

L'éducation affective et sexuelle repose sur des valeurs humaines essentielles, notamment le respect de soi et des autres et la liberté mais aussi sur une éthique dont font partie la délimitation entre l'espace privé et public, la garantie du respect des consciences, le droit à l'intimité et à la vie privée de chacun et l'égalité entre les filles et les garçons dans la reconnaissance et le respect des différences.

Les promoteurs, promotrices de projets en éducation affective et sexuelle s'engagent à partager les principes suivants :

Article 1: Ethique

Cinq valeurs fondamentales suivantes:

- le *respect* de la personne dans toute son identité sociale, culturelle, ethnique, de sexe ou d'appartenance religieuse,
- une conception globale de la santé,
- la *préoccupation* constante tout au long du projet d'accompagner chacun afin qu'il devienne acteur de sa propre santé,
- des pratiques professionnelles qui se doivent de respecter la *participation des bénéficiaires et du personnel de la structure* dans un esprit ouvert et créatif sans imposer leurs idées personnelles : ne plus faire « pour » mais faire « avec »,

un *partenariat et une pluridisciplinarité* devant se construire et s'inscrire dans la pratique du long terme.

Article 2: Besoins de la population

Les acteurs, actrices s'engagent à ce que tout projet d'éducation affective et sexuelle *réponde à un besoin et à une demande* de la population bénéficiaire.

Ils s'engagent pour cela à utiliser comme support d'élaboration de leur projet la méthodologie préconisée dans le schéma régional d'éducation pour la santé de Martinique.

Article 3: Evaluation

Les acteurs, actrices s'engagent à intégrer la démarche d'évaluation comme élément à part entière de chaque projet et à veiller à ce qu'elle soit prévue dès la conception et à chaque étape de la réalisation.

Les résultats de l'évaluation permettront au promoteur de savoir si les objectifs du projet sont atteints ou de réajuster le projet en cours si nécessaire. Le Promoteur pourra s'appuyer sur ces résultats pour envisager une action ultérieure. Ils s'engagent par ailleurs, à communiquer les résultats à la **structure d'intervention** et au *CREPSS*.

Article 4 : Formation

L'éducation pour la santé est un domaine qui requiert *compétences et formation*. Les promoteurs-trices et les acteurs, actrices s'engagent à initier et/ou à poursuivre leur formation en éducation à la sexualité car la qualité des actions dépend de la formation des intervenants.

Article 5 : Responsabilité du promoteur

Tout responsable de projet doit s'assurer que les intervenant-e-s soient formé-e-s en éducation affective et sexuelle et adhèrent aux principes de cette charte.

28

CHARTE D'ENGAGEMENT EN EDUCATION AFFECTIVE ET SEXUELLE

M (représentant légal de la structure intervenante)	
Qualité	
Structure	
Et,	
M (représentant légal de l'établissement d'accueil)	
Qualité	
Etablissement	
■ S'engagent à réaliser et évaluer en commun le projet d'éducation at et sexuelle ci-dessous, dans le respect du cahier des charges région interventions en éducation pour la santé :	
Intitulé du projet :	
■ Désignent les personnes ci-après pour assurer la coordination du pr	rojet :
M (référent intervenant)	
Structure	
Qualité	
et	
M (référent établissement d'accueil)	
Qualité	
Etablissement	
Fait àLe:	
Signatures des parties	

ANNEXE 2 Référentiel de compétences

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Liste de compétences nécessaires à la réalisation des activités en éducation affective et sexuelle

SAVOIRS OU CONNAISSANCES

- ☑ Références internationales en matière de droits sexuels et de santé sexuelle selon l'OMS
- Aspects juridiques et bases légales selon la législation française liés à la santé sexuelle. Notamment : secret professionnel, atteinte à l'intégrité physique, psychique et sexuelle, protection des mineurs, majorité sexuelle, grossesse, IVG.
- ☑ Aspects éthiques et culturels liés à la santé sexuelle
- ☑ Notions théoriques dans les domaines de la pédagogie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'éthologie, les neurosciences en lien avec la santé sexuelle
- ☑ Théories spécifiques de l'anatomie, la psychologie, la pathologie dans le domaine de la santé sexuelle
- ☑ Théories spécifiques de la psychologie, liées à la santé sexuelle, notamment du développement psychosexuel et affectif de l'individu lors des différentes étapes de vie
- ☑ Théorie de la fertilité et de la contraception, méthodes et interventions, de la procréation, des IST, de l'IVG et de la sexologie
- ☑ Notions concernant les rôles de genre et d'identité de genre et leurs dimensions sociologiques et psychosociales
- ☑ Diversités d'orientation et de pratiques sexuelles
- ☑ Notions liées à la vie affective et sexuelle des personnes dites « vulnérables » telles que : personnes en situation de handicap mental, physique et/ou psychique, personnes âgées en institution, personnes migrantes,

Personnes sans domicile fixe, personnes en situation de dépendance et/ou addiction, personnes incarcérées, prostitué(e)s

- ☑ Notions sociologiques des différentes formes de couples, de groupes familiaux et parentaux
- ☑ Représentations de la sexualité dans la société et les médias
- Aspects liés à la diversité culturelle et aux contextes de la migration
- Etudes et recherches scientifiques actualisées dans le domaine de la santé sexuelle
- ☑ Notions des politiques internationales et françaises de promotion, d'information et de prévention dans le domaine de la santé sexuelle
- ☑ Connaissance des réseaux d'aide, de soutien et de prise en charge du lieu où s'exerce l'activité et plus généralement en France
- Mandats, enjeux et objectifs des interventions en éducation santé sexuelle
- ☑ Techniques d'entretien, d'animation et de gestion de groupe
- ☐ Technique de présentation et de communication publique
- ☑ Fonctionnements institutionnels du lieu de l'intervention

SAVOIR-FAIRE

- ☑ Construire son intervention en fonction du mandat institutionnel
- ☑ Intégrer les points de vue éthiques dans la préparation des actions
- ☑ Intégrer les enjeux sociopolitiques aux projets de promotion et de prévention en matière de vie sexuelle
- ☑ Référencer de manière professionnelle les sources dans le domaine de la santé sexuelle
- ☑ Développer une approche interdisciplinaire et collaborer avec d'autres professionnels
- ☑ Connaître et respecter les limites de ses compétences professionnelles
- ☑ Travailler en réseau et orienter au besoin vers d'autres professionnels
- Maintenir et actualiser les compétences acquises par la formation continue
- ☑ Gérer des dossiers et la rédaction de rapport en vue d'un suivi
- ☑ Créer des outils d'animation
- ☑ Identifier le public ou le participant pour adapter son intervention
- ☑ Construire une intervention en fonction des objectifs
- ☑ Conduire une animation de groupe selon une pédagogie active
- ☑ Pratiquer une écoute active qui prend en compte les émotions et messages non-verbaux
- ☑ Gérer la dynamique relationnelle entre les différent-e-s participant-e-s
- ☑ Repérer les besoins et les demandes (implicites/explicites) du public

- ☑ Vulgariser les notions scientifiques complexes en fonction du contexte et de l'intervention
- ☑ Etablir des priorités, adapter et synthétiser les réponses en fonction des objectifs et des spécificités du public
- ☑ Gérer les urgences et les situations inattendues

SAVOIR-ETRE

- ☑ Identifier ses propres normes et valeurs dans le domaine de la vie affective et sexuelle et s'assurer qu'elles respectent le principe de l'autodétermination selon les droits sexuels
- ☑ Se situer en adéquation avec la charte éthique de l'intervention en éducation sexuelle et de la déontologie de l'institution professionnelle et de son employeur
- ☑ Respecter les lois, la confidentialité et le secret de fonction
- ☑ Reconnaître et savoir gérer les interactions et la résonance en lien avec son histoire
- ☑ Etre à l'aise et avoir une vision positive dans les domaines de la sexualité et de l'intimité
- ☑ Etre conscient-e de ses émotions
- ☑ Collaborer avec ses collègues et autres partenaires
- ☑ Faire preuve d'ouverture d'esprit et se conduire de manière à respecter les différences dans une attitude de non-jugement et d'empathie
- ☑ Reconnaître les compétences et les ressources de l'individu/du groupe
- ☑ Faire preuve d'inventivité, de flexibilité, de créativité et de dynamisme
- ☑ Intégrer les nouvelles connaissances et les nouvelles méthodologies liées aux pratiques différenciées dans le domaine de la vie affective et sexuelle
- ☑ Etre capable de s'auto-évaluer



ANNEXE 3 Référentiel de pratiques

REFERENTIEL DE PRATIQUES – EDUCATION SEXUELLE

Description précise de pratiques professionnelles en éducation affective et sexuelle

Actions, interventions significatives et exigeant une formation spécifique

Animer	des	séances	ď	infor	mation	et de	,
réflexion	s, d	estinées	à	des	enfant	s, des	ģ
jeunes e	t des	adultes,	da	ans le	e doma	ine de	
la santé s	sexu	elle et rep	oro	ducti	ve		

☑ planifier l'intervention (préparer la séance)

☑ adapter l'intervention au public cible

☑ choisir les outils didactiques

☑ mener l'intervention avec le groupe

☑ gérer la dynamique de groupe

☑ gérer les conflits

☑ répondre aux questions individuelles

☑ mener un entretien de suivi, de clarification

☑ gérer la relation avec le-la référent-e de l'établissement d'accueil

☑ organiser l'évaluation de son action

☑ procéder à une auto-évaluation

Conduire des entretiens de clarification avec des enfants, des jeunes et des adultes, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive

☑ organiser l'entrevue

☑ préparer l'entretien

☑ conduire l'entretien

☑ identifier la demande explicite/implicite

☑ orienter vers des services d'aide et des personnes ressources

Elaborer la partie santé sexuelle et reproductive d'un programme de promotion de la santé et de prévention

☑ analyser la demande dans le cadre de l'ensemble du programme

☑ évaluer les ressources déjà existantes

☑ élaborer une stratégie d'intervention

☑ insérer l'action dans l'objectif général

☑ trouver les collaborateurs collaboratrices nécessaires pour l'action

☑ communiquer les informations

☑ établir un budget

☑ contacter le réseau local

☑ organiser l'action

☑ intégrer une évaluation

☑ communiquer l'évaluation

☑ gérer les relations publiques

Transmettre le savoir lié à la pratique

☑ élaborer un cours, une intervention

☑ animer des séances de formation des futurs professionnels de la santé sexuelle et reproductive et des personnes-relais

☑ participer à la formation pratique des futur-e-s professionnel-l-es (stages)

☑ évaluer l'enseignement en fonction des objectifs

33

ANNEXE 4 Les compétences psychosociales en lien avec la sexualité (exemples

Compétences psychosociales	Compétences psychosociales en lien avec la sexualité
	(exemples)
Savoir résoudre les problèmes Savoir prendre des décisions	Savoir identifier une difficulté Prendre le temps d'étudier les différents paramètres d'une situation et envisager des solutions Dénoncer les discriminations et la violence à caractère sexiste Exprimer ses limites et envies et éviter des expériences sexuelles non voulues
Avoir une pensée critique Avoir une pensée créative	Apprendre à penser par soi-même Prendre conscience des idées fausses et des idées reçues relatives aux différents contraceptifs Identifier les différences entre l'image dans les médias et la vie réelle Se construire une opinion en prenant en compte les éléments analysés
Savoir communiquer efficacement Etre habile dans les relations interpersonnelles	Savoir exprimer ses désirs, ses craintes et ses questionnements Développer des compétences de communication et de négociation dans les relations intimes Discuter de sujets sensibles avec respect pour les opinions différentes Développer des qualités relationnelles avec ses pairs ou des adultes de son entourage
Avoir conscience de soi Avoir de l'empathie pour les autres	Apprendre à se connaitre Avoir conscience de son caractère, de ses forces et ses faiblesses pour faire face aux situations rencontrées Etre capable de dire oui ou non, exprimer un désaccord ou un refus, négocier un compromis Faire preuve de tolérance et d'empathie
Savoir gérer son stress Savoir gérer ses émotions	Prendre de la distance par rapport aux influences extérieures et garder son autonomie et son pouvoir de décision Gérer le fait d'être amoureux, la colère, la jalousie, la confiance, la culpabilité, la peur

ANNEXE 5 Modèle de fiche action

Intitulé	Donnez un titre à votre action
Contexte et argumentaire	- Qu'est-ce qui motive la mise en place de l'action (préoccupations) - Comment avez-vous identifié les besoins justifiant la mise en place de ce projet ?
Thème	Votre action porte sur quel thème ?
	Objectif général : - A quelles difficultés ce projet va-t-il tenter de répondre ?
Objectifs	Objectifs spécifiques : - Les différents axes de travail pour atteindre l'objectif général.
	Objectifs opérationnels: - Contenu et modalités pratiques du projet (réalistes et mesurables). Quelles sont les actions qui peuvent être mises en place pour atteindre l'objectif général? Quels sont les résultats attendus?
Public cible	A quel(s) public(s) s'adresse cette action ?
Déroulement de l'action	Quelles sont les modalités de mise en place de l'action : les différentes étapes du projet, le déroulement de l'action, le calendrier prévisionnel
Techniques d'animation	Quelles animations vous utiliserez pour votre intervention (groupe de parole, photo-langage, vidéo, jeux)
Durée et fréquence	Quelle sera la durée de votre action et à quelle fréquence (mensuelle, 2 fois par mois)
Territoire/établissement	Votre action se déroule sur une commune, un quartier, plusieurs communes, un établissement scolaire, un territoire)
Intervenant-e-s	Quels sont les intervenants dans votre action (qualification, titre, salarié, bénévole)
Partenaires	- logistiques : - opérationnels : - financiers :
Evaluation	Indicateurs Quantitatifs: (outil utilisé)
	Qualitatifs : (outil utilisé)

ANNEXE 5 Exemple de grille d'évaluation

Objet de l'évaluation	Propositions d'indicateurs	Propositions d'outils		
Processus				
Modalités de l'action	Programme prévu/réaliséRespect de l'échéancier	 Calendrier prévisionnel Echéancier détaillé de l'action Fiche projet 		
Partenariat	 Partenaires sollicités/impliqués Assiduité des partenaires Instances prévues/constituées Durée des rencontres Respect des engagements 	 Budget prévisionnel Comptes rendus de réunions Conventions de partenariat Fiche projet 		
Moyens (humains, matériels, financiers)	Moyens prévus/engagés	 Budget prévisionnel Tableau comparatif prévu/réalisé Fiche projet 		
	Résultats			
Participation du public	 Population ciblée/touchée Nombre de participants (prévu/réalisé) Modalités de participation Taux de satisfaction Nature du public Dynamique du groupe 	 Fiches d'inscriptions Questionnaire de recueil d'opinion Grille d'observation de l'action 		
Degré d'atteinte des objectifs en termes de représentations, de connaissances et de pratiques	 Taux de bonnes réponses Acquisition de nouvelles connaissances Changement des représentations Intention de changement de comportement Intention de changement des pratiques professionnelles Opinion des professionnels 	 Entretiens (individuels, groupes) Questionnaire (de connaissances avant/après, recueil d'opinion) Evaluation à chaud, à court ou à moyen terme 		
Résultats attendus Impact auprès du public, des partenaires	Opinion des professionnel-le-s	Recueil de documents (revue de presse)		
Cette action doit-elle être renouvelée Si oui, quels ont été les éléments fac Si non, pourquoi ?				

ANNEXE 6 Quelques sites pour vous accompagner



← www.orscarsante.org

OSCARS (observation et suivi cartographique des actions régionales de santé): pour connaître les acteurs, actrices, les actions et les outils de promotion de la santé de la Martinique

https://www.santepubliquefrance.fr

Agence Nationale de Santé Publique





www.ireps.martinique.fnes.fr

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé : formation en promotion de la santé, documentation et outils de promotion de la santé

http://eduscol.education.fr

Portail national des professionnel-le-s De l'éducation





← www.ars.martinique.sante.fr

Agence Régionale de Santé : mise en place de la politique de santé

ANNEXE 7 Des jeux pour animer un groupe

1) Pour le déblocage de la parole dans un groupe

Pour adultes, ados et enfants.

Les comptines

Les participant-e-s se remémorent d'abord les comptines qu'ils connaissent. On part de là pour en inventer d'autres. Pour faciliter le départ on peut se donner un rythme : ta ti ta ta ti ta ta... ou n'importe lequel. Ou encore, on se donne une rime. Quand c'est terminé, chacun lit son œuvre aux autres. Cela peut servir de point de départ à d'autres activités : on peut mimer les comptines, les danser, leur inventer un jeu quelconque, etc.

Intérêt: c'est surtout une façon de perdre son excès de sérieux. Une façon de retrouver son enfance ludique. Mais c'est aussi un point de départ vers la poésie, du point de vue rythmique.

Conseils à l'animateur, animatrice : si le jeu démarre bien on peut faire en sorte de le rendre de plus en plus difficile et intéressant en se donnant collectivement une ou plusieurs règles, au départ.

Jeu du dictionnaire

Quelqu'un cherche, dans un dictionnaire, un mot dont personne, dans le groupe, ne connaît la signification. Chacun écrit ce mot sur une feuille de papier de même format puis chacun essaie d'inventer une définition fantaisiste, pour ce mot, mais telle qu'elle paraisse provenir du dictionnaire. Pendant ce temps, la personne qui a trouvé le mot dans le dictionnaire, recopie la vraie définition.

Quand chacun a terminé, la personne qui connaît la vraie définition lit successivement toutes les définitions proposées en s'efforçant de ne pas accrocher sur certains mots mal écrits. Puis chacun tente de trouver la vraie définition, d'abord; ensuite l'auteur de chaque fantaisiste.

Intérêt: c'est une façon de s'amuser ensemble. Un moyen, également, de se moquer un peu du type de culture représenté par le dictionnaire. C'est aussi une première approche de la manière d'écrire de chacun.

Conseils à l'animateur, animatrice : demander à celui qui lit de faire une prélecture discrète des définitions proposées afin de déchiffrer par avance les passages mal écrits.

2) Pour la prise de conscience de soi et des autres

Pour adultes, ados et enfants.

Le pantin à fils

Après des exercices de décontraction et de manipulation musculaire, chacun, debout en position aussi décontractée que possible, pieds légèrement ouverts, imagine qu'il-elle est un pantin à fils et que l'animateur, animatrice est le manipulateur, la manipulatrice.

Chacun a donc un fil qui part des coudes, des poignets, de chaque doigt, des épaules, du menton, des genoux, des chevilles, du bout des pieds.

L'animateur, l'animatrice dit quelles ficelles qu'il, qu'elle tire et les pantins essaient d'exécuter.

Intérêt: percevoir le lien entre un mouvement articulaire et les muscles concernés. Tester l'autonomie de ses différents groupes musculaires. Cela peut permettre de prendre aussi conscience de sa cuirasse musculaire et de son aptitude à réagir rapidement à des ordres extérieurs.

Conseils à l'animateur, animatrice : les consignes doivent être données clairement pendant le jeu. L'animateur, l'animatrice peut, d'ailleurs, successivement donner les ordres en faisant lui-même, elle-même, puis en ne le faisant pas. Ainsi certains percevront comment ils réagissent : par imitation ou par dénotation.

ANNEXE 8 Agrément à l'Education Nationale

Texte de référence :

Section 1: Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

(Créé par Décret n°92-1200 du 6 novembre 1992)

L'agrément est un label qui garantit que l'association agréée respecte les principes de l'enseignement public et a démontré la qualité de son action.

Il valorise les activités des associations qui sont proches du service public d'éducation, par leurs finalités, leurs activités, leurs principes.

Les dossiers de demande d'agrément sont à transmettre :

• Au Conseil académique des Associations complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP), pour une demande d'agrément académique.

Cette instance a pour mission d'émettre des avis sur les demandes des associations. La décision d'attribution ou de non-attribution revient au recteur ou à la rectrice d'académie.

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans.

L'agrément ne garantit pas à une association de pouvoir intervenir dans un établissement : c'est au chef d'établissement de se prononcer sur la demande que les associations doivent formuler à chaque intervention.

Conditions d'obtention:

Les conditions et modalités d'obtention sont à consulter sur le site : www.ac-martinique.fr

Contact: Rectorat — <u>ce.infirmiere@ac-martinique.fr</u> - tél.: 0596 59 99 88 <u>ce.pvs@ac-martinique.fr</u> - tél.: 0596 52 29 72

ANNEXE 9 GLOSSAIRE

Les droits sexuels

« Les droits sexuels incluent les droits de la personne qui sont déjà reconnus dans les lois nationales, les documents internationaux sur les droits de la personne et dans d'autres énoncés de consensus. Ils comprennent le droit de toutes les personnes, sans coercition, ni discrimination et ni violence à :

- Atteindre le plus haut niveau de santé sexuelle, y compris l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive;
- Chercher, à recevoir et à communiquer de l'information sur la sexualité
- Une éducation à la sexualité
- Etre respectées au niveau de l'intégrité corporelle
- Pouvoir choisir leur partenaire
- Décider d'être sexuellement actives ou non
- Des relations sexuelles consensuelles
- Un mariage consensuel »

La majorité sexuelle

C'est l'âge à partir duquel la loi autorise un(e) mineur(e) à avoir une relation sexuelle avec un(e) partenaire de son choix (même majeur) sans que cette personne soit dans l'illégalité.

Actuellement en France, l'âge de la majorité sexuelle est fixé à 15 ans. Passé cet âge, le-la mineur-e est donc libre d'entretenir des relations sexuelles avec le partenaire de son choix.

Mais attention, le législateur a souhaité protéger les adolescent-e-s de 15 à 18 ans des pressions dont ils-elles pourraient faire l'objet dans le domaine sexuel.

A partir de cet âge, le code pénal laisse libre d'avoir des relations sexuelles si celles-ci sont consenties et à condition que ces relations ne soient pas commises par :

- Un-e ascendant-e légitime, naturel-le ou adoptif-adoptive
- Toute personne ayant autorité sur la victime
- Une personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions (unune professeur-e, un-e animateur-trice de colo, un-e éducateur-trice...).

Si la situation ne relève pas de ces trois exceptions, la relation sexuelle entre un-e mineur-e âgé-e de plus de 15 ans et un-e adulte n'est pas pénalement répréhensible.

Toutefois, sur le plan civil, les parents du-de la mineur-e peuvent s'y opposer, conformément aux dispositions de l'article 375 du Code Civil, s'ils estiment que la « santé, la sécurité, ou la moralité du-de la mineur-e non émancipé-e sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises ».

En savoir plus : Fil santé jeunes ; jeunes violences, écoute

Orientation sexuelle et identité de genre

- L'orientation sexuelle désigne le sexe « relationnel » vers qui vont nos préférences, attirances, sentiments.
- L'identité de genre désigne le sexe « social » (masculin ou féminin) c'est-à-dire le sexe que la société attribue en fonction des attitudes, comportements, choix de métier...

Quelques définitions:

- Homosexuel(le)s: femmes et hommes dont l'orientation sexuelle se porte vers les personnes du même sexe.
- **Hétérosexuel(le)s**: femmes et hommes dont l'orientation sexuelle se porte vers le sexe opposé.
- Transgenres: terme qui peut inclure les personnes transsexuelles et travesties. Transgenre décrit les personnes dont le genre l'identité psychique et sociale reliée aux concepts d'homme et de femme est différent de leur sexe biologique.
- Travesti(e)s: les personnes exprimant une identité travestie éprouvent le besoin (souvent irrépressible) de porter des vêtements et autres signes distinctifs considérés socialement comme étant inappropriés pour leur sexe.
- Intersexe(s): terme général utilisé pour désigner les personnes qui naissent avec une anatomie sexuelle ou reproductive qui ne correspond pas aux définitions convenues de sexe féminin ou masculin.

Les membres du groupe de travail « Education Affective et Sexuelle » du CREPSS

Action Sida Martinique

- **ADAFAE** Association Départementale d'Aide aux Familles Et Actions Educatives
- **AMDCCF** Association Martiniquaise pour le Développement du Conseil Conjugal et Familial
- **ASFM** Association des Sages-Femmes de Martinique
- **CPIOF** Centre de Planification d'Information et D'Orientation Familiale
- IREPS Instance Régionale d'Education et de Promotion De la Santé
- LAMEVI L'Association Mille Et une Victimes d'Inceste
- **UFM** Union des Femmes de Martinique





Centre de Ressources d'Education et de Promotion de la Santé Sexuelle Numéro de déclaration d'activité formation : 97 97 02002 97

SIRET: 493 970 982 00010 - **APE**: 9499Z

Centre commercial de Dillon – immeuble FAG 97200 FORT-DE-FRANCE

Tél. / Fax: 05 96 56 54 46 **Courriel**: <u>crepss972@orange.fr</u>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux





PEISS

Plateforme d'Echanges et d'Information en Santé Sexuelle

Courriel: peiss.crepss972@gmail.com

Plateforme d'appui et de coordination des actions de prévention en matière de santé sexuelle

- Accompagne dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets de prévention dans le domaine de la sexualité
- Met à votre disposition des outils d'animation spécifiques au public ciblé (cf. catalogue des outils en santé sexuelle)
- Met en relation avec des partenaires et intervenant(e)s (professionnel(le)s ou bénévoles) de l'éducation affective et sexuelle (cf. annuaire des acteurs en santé sexuelle et reproductive)
- Propose des formations dans le domaine de l'éducation affective et sexuelle (cf. catalogue des formations)